REFUS D'OBTEMPÉRER

NOTE 89 de la DCSP vers sa réécriture !?

Face à la récurrence et à la violence des refus d'obtempérer, **Alternative Police CFDT** a été le premier et seul syndicat à s'être inquiété de la mise en insécurité de nos collègues.

Le 24 juin, nous alertions Mme la DCSP qui nous répondait faire une analyse du document.

Le 19 septembre, à Auxerre, Mme la DCSP annonçait à notre organisation syndicale son avis favorable à une réflexion de réécriture de cette note.

La Direction Centrale précise que la réécriture impose de :

1. Coordonner la nouvelle note avec la PP pour permettre des pratiques professionnelles les plus proches possibles, sur des métiers similaires et des territoires frontaliers.

2. Soumettre le futur projet d'instruction à l'IGPN pour bénéficier de son expertise juridique afin de protéger les policiers dans leurs actions opérationnelles.

Les travaux restent à conduire entre la DCSP et la PP

Aucun délai de publication de la nouvelle note à ce stade

L'engagement de la DCSP à faire évoluer les conditions d'interventions de la note 89 est à saluer.

Alternative Police CFDT continue de travailler, sans effet d'annonce, ni récupération électorale contrairement à d'autres.

NOS COLLÈGUES NE SONT PLUS DUPES DES MENSONGES ET DES CONTREFAÇONS !

Le Bureau National, 23 septembre 2022